




# Rapport ATTALI

## >SI SON RAPPORT PREND PIED, l'école publique ne repoussera jamais !

Lancés à la poursuite du point de croissance qui manque à la France, les experts de la commission Attali ont fourni un rapport qui, dans le domaine de l'éducation compris, traduit par dessus tout la volonté de mettre en oeuvre les recettes du dogme libéral. Ces recettes, appliquées depuis belle lurette aux services bancaires, viennent, il est vrai, de montrer toute leur efficacité avec les subprimes et l'affaire de la Société générale !


 **Premier constat : tout commence dès le plus jeune âge... mais pas à l'école maternelle !**

« Au total, quand ils arrivent à l'école primaire, les enfants présentent des différences en termes d'éveil, de maîtrise du vocabulaire, de capacité d'écoute, d'aptitude à retenir, etc. » (extrait de la décision 1).

Fort de ce constat, on pourrait s'attendre à une décision concernant les écoles maternelles. Pas la moindre trace de ces dernières ! Cette décision a pour objet d'« Améliorer la formation des éducateurs et éducatrices de crèche et des assistantes maternelles, revaloriser leur diplôme et en augmenter le nombre. » Et encore, les experts souhaitent que cette formation accrue ne coûte pas trop cher : « Cette formation pourrait être largement effectuée par Internet, à coût très réduit, [...] »

A l'évidence, l'école maternelle, sans doute trop coûteuse,

n'existe déjà plus pour les experts de la commission Attali, obsédés par la réduction des déficits publics.

 **Deuxième constat : redéfinir le socle commun**

Dans ce domaine, soit les experts de la commission ne connaissent pas le socle commun, soit ils nous prennent pour des imbéciles puisqu'ils souhaitent y voir s'ajouter : « la maîtrise d'Internet, la capacité à travailler en groupe, la maîtrise de l'anglais, le développement de la créativité ou l'apprentissage de l'économie. » (Extrait de la décision 2).


Si nos élèves sont des ignorants, les experts aussi ! Ne leur a-t-on jamais soufflé dans le creux de l'oreille que les élèves devaient valider certaines compétences du B2i dès le primaire ? N'ont-ils jamais entendu ce serpent de mer qu'est l'enseignement d'une langue à l'école primaire ? Et il est bien évident, n'est-ce pas chers collègues, que nos élèves ne connaissent pas le travail en groupe !

Au-delà de cette ignorance crasse de ces experts sur les réalités de notre métier et de ses évolutions, l'apprentissage de l'économie n'est pas vraiment une nouveauté. Cette volonté de voir s'inscrire dans les programmes, l'anglais, Internet, et l'entreprise était déjà au cœur d'une réforme du système scolaire italien proposée par... Berlusconi ! Il ne s'agit pas moins que de

faire de l'école un système « utilitariste », productif d'une main d'oeuvre utilisable dans les meilleurs délais par une économie soucieuse avant tout de rentabilité financière. Pas besoin pour cela d'affûter l'esprit critique de futurs citoyens éclairés. Aucun enseignant humaniste ne saurait accepter ce système, l'école n'ayant pas seulement à fournir un agent économique adaptable aux exigences du capitalisme financier, mais un citoyen éclairé, capable de comprendre le monde dans lequel il vit et d'agir pour l'améliorer.

**Évaluation des enseignants et libre choix des familles**

« Il faut donc permettre, dans un premier temps, un libre choix total de l'établissement par les parents et les élèves, qui pourront tenir compte de l'évaluation publique des établissements. » (Extrait de la décision 6).

 **Le libre marché scolaire : enfin réalisé !** « Parents, choisissez votre école, comme vous choisissez votre bagnole ! » Préparons nos slogans car la première étape est déjà franchie par Darcos qui a demandé que les évaluations de l'école primaire soient rendues publiques. C'est qu'il va falloir se vendre mieux que l'école voisine, qu'elle soit privée ou publique car, bien évidemment, plus de distinguo entre les deux : « Des droits à l'école seront attribués à chaque enfant et utilisables dans toutes les écoles ce dispositif permettra d'établir une véritable



*liberté de choix, pour que chacun puisse bénéficier dans son voisinage d'écoles publiques et privées conventionnées. »*

Voilà où risquent de nous conduire les règles de compétitivité empruntées au secteur marchand et appliquées au service public de l'éducation :

- des enfants ballottés d'un établissement à un autre en guise de remédiation à l'échec scolaire ;
- une évaluation faite par tout un chacun comme si enseigner n'était pas un métier comportant des exigences professionnelles que seuls des spécialistes sont capables d'apprécier ;
- la fin de l'école gratuite, laïque, comme système éducatif transmettant les valeurs de la République, et non plus la liberté et l'égalité, mais la liberté sans l'égalité, c'est-à-dire le privilège.

**Promouvons l'efficacité de l'école publique sans pour autant parler de concurrence, de compétitivité, termes qu'il convient de ne pas emprunter au secteur marchand.**

**Défendons le service public laïque, gage d'égalité entre les citoyens et les territoires en refusant une pseudo liberté laissée aux parents et qui s'apparenterait à une nouvelle forme de privilège.**

**Refusons la marchandisation de l'école !**

Pierre Poëssevara

**La marchandisation de l'école, concrètement, qu'est-ce que c'est ?**

Au Royaume-Uni, [en avance, comme chacun sait pour la libéralisation des secteurs publics,] un organisme public vient d'accorder à McDonalds la possibilité de décerner un diplôme reconnu par l'État, équivalent du baccalauréat britannique, dans la « *gestion du travail en équipes* », qui certifiera que son détenteur a appris toutes les tâches reliées à la gestion d'un restaurant McDonalds.

Lu dans *Le Monde* du  
18/19/02/2008

## La France déraile...

**A** l'heure de l'A.G.V. (\*), la France déraile ! Pas une journée ne se passe sans que l'actualité soit plus terrifiante que celle de la veille.

Le patron d'une des plus grandes banques laisse s'envoler 5 milliards d'euros et pour toute sanction, son conseil d'administration le conforte dans sa fonction.

Une conductrice victime d'un accident ayant entraîné la mort incrimine la marque de son véhicule avançant la thèse d'une défaillance mécanique. Verdict : la marque est condamnée, la conductrice aussi.

Une entreprise réalisant des milliards de bénéfices chaque année veut délocaliser. Le Président de la République, sous prétexte de sauver des emplois, propose que

l'argent des contribuables vienne un peu plus abonder les caisses de la dite entreprise.

Un chercheur publie un rapport qui nous met en garde contre les méfaits d'une alimentation trop salée. Mal lui en a pris de veiller à notre santé, les professionnels de l'alimentaire le menacent de le traîner en justice.

L'Éducation Nationale n'échappe pas aux affres de cette absurde actualité. Sur internet, un site propose aux élèves d'évaluer les professeurs. On imagine aisément les dérives d'une telle incongruité. Pour être bien notés il suffirait aux enseignants de féliciter tous les élèves quels que soient leur travail et leur comportement.

Un professeur insulté est placé en

garde à vue pour s'être emporté. Sans aller jusqu'à parler, comme cela a pu être dit, de légitime défense il y a une disproportion malsaine entre le geste et la procédure qui offense toute la profession.

Dernièrement, le Président Sarkozy qui donne des leçons aux enseignants et qui se veut le chantre de la morale, de la politesse et de la courtoisie dérape une fois de plus et se laisse aller publiquement à de vulgaires grossièretés. Quel exemple !

Était une époque où les histoires belges étaient à la mode. Si nos voisins veulent se venger, ils n'ont pas à forcer leur imagination, il leur suffit d'écouter les informations françaises.

Yvan Dubois

(\* ) AGV : *automotrice à grande vitesse*



# Défendre le pouvoir d'achat des retraités

> **LE BUREAU NATIONAL DE L'UNSA RETRAITÉS exige un réel maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités. Pour les treize millions de retraités français, la dégradation du pouvoir d'achat est une réalité depuis des années.**

Depuis 1987 pour les salariés du privé et 2003 pour les fonctionnaires, le montant des retraites est indexé sur l'évolution des prix.

Pour l'année 2007, les retraités ont été augmentés de 1,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et pour 2008, le gouvernement a décidé de revaloriser les pensions de seulement 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008, prétextant un « trop versé » de 0,5 % pour l'année 2007.

L'argumentation gouvernementale ne tient pas. L'inflation pour l'année 2007 dépassera fortement les prévisions. Au dernier trimestre 2007, les prix ont subi une augmentation importante : + 0,3% en octobre, + 0,5% en novembre, + 0,4 % en décembre. La hausse des prix pour l'année 2007 s'élève à 2,5 % (indice INSEE hors tabac).

Ce sont les produits de première nécessité qui ont augmenté le plus en 2007 : l'alimentation 3,1 % - l'énergie 10,6 % - les loyers, eau et enlèvement des ordures 3,4 % - autres services 2,7 %. Pour l'année 2008, l'inflation devrait selon les experts être supérieure à 2 % mais le gouvernement ne prévoit que 1,6 %.

Lors de la conférence sur la revalorisation des pensions, l'ensemble des organisations syndicales a exigé une mesure immédiate de revalorisation des pensions. Le Ministre du Travail a refusé tout coup de pouce supplémentaire au 1<sup>er</sup> janvier. Il a maintenu l'augmentation pré-

vue par le gouvernement de 1,1 %. Il a renvoyé toute mesure nouvelle à la négociation globale qui se tiendra fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Cette perte du pouvoir d'achat est aggravée par les décisions prises par le gouvernement en matière de santé. Le candidat Sarkozy l'avait proposé, la loi de financement de la sécurité sociale le confirme. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, de nouvelles franchises médicales s'appliquent : 50 centimes d'euros par boîte de médicament et par acte paramédical, 2 euros pour les transports en ambulance, le tout plafonné à 50 euros par an.

Les arguments gouvernementaux sont inacceptables. On ne finance pas de grandes causes nationales comme la lutte contre la maladie d'Alzheimer par des franchises imposées aux malades, elles relèvent de la solidarité nationale.

**Le Bureau National de l'UNSA Retraités :**



- exige une mesure immédiate afin de maintenir le pouvoir d'achat des retraités pour les années 2007 et 2008 ainsi que des mesures particulières pour revaloriser les « petites pensions » ;
- demande un nouveau mécanisme de revalorisation des pensions qui permette de maintenir réellement et durablement le pouvoir d'achat des retraités.

## Réforme des retraites

Dans le cadre de la préparation de la réforme des retraites prévue en 2008, un plan d'action en 12 mesures a été remis au gouvernement par la CNAMTS\* pour consolider le système de retraite par répartition.

Ce rapport suggère notamment de valoriser les droits acquis pour la retraite sur un indice plus favorable que celui des prix au moment de la liquidation de la pension qui garantirait de nouveau 50% du régime de base.

Il propose en outre de mieux valoriser les congés de maternité, stages de formation ou périodes de chômage...

Il mentionne également certaines ressources supplémentaires telles que des cotisations sur les niches sociales, et ce sont à ce titre 41 milliards d'euros qui échappent aux cotisations.

Une raison de plus de refuser l'allongement de la durée du travail. Le financement est largement réalisable sans cela. Il suffit d'avoir la volonté de prendre l'argent là où il est.

**Que 2008 ne soit pas un nouveau 2003. Avec le SE-UNSA, mobilisons-nous.**

Yvan Dubois

(\*) CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.

## Institutrices et Instituteurs retraités : ceci vous concerne !

Le SE-UNSA lance une campagne pour obtenir l'assimilation des instituteurs retraités dans le corps des Professeurs des écoles. En effet, celle-ci aurait dû intervenir avec la fin de l'intégration des instituteurs actifs dans le corps des PE qui devait s'achever en 2007.

L'action du SE-UNSA vise à obliger l'État à respecter sa signature de 1998, en adressant des courriers au Président de la République.

**Vous êtes partis à la retraite en étant institutrices ou instituteurs, vous êtes concernés !**

Demandez la lettre à la Section du SE-UNSA au 03 22 92 33 63 ou téléchargez-la sur le site départemental Rubrique « Retraités » : <http://sections.se-unsa.org/80/>



## **Fonction publique : Suppression de postes...**

Un rapport de l'Assemblée Nationale présenté dans le cadre du projet de la loi de finance 2008 fait apparaître que le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux aurait dû permettre une « économie » de 4.5 milliards d'euros ne permettra en réalité qu'une économie de 2,25 milliards d'euros pour la suppression de 155300 postes.

A tous les élèves et à tous les profs... bon courage !

**Réagissons avant qu'il ne soit trop tard  
en ADHERANT au SE-UNSA**

## **Code National de la Paix Scolaire**

Xavier Darcos a lancé le 16 janvier le chantier d'un code de la paix scolaire national « *Il rassemblera, dans une langue claire, concise et accessible à tous, les règles de conduite en vigueur au sein des établissements scolaires de notre pays ainsi que les sanctions prévues chaque fois qu'elles seront enfreintes* » selon le Ministre.

## **Enseignement supérieur : Bourse Expic**

Quand des étudiants picards sont obligés d'aller suivre leurs études dans une autre région parce que la formation n'existe pas en Picardie, ils peuvent bénéficier de 1500,00€ s'ils répondent aux critères d'éligibilité.

## **Médecine Scolaire : Élections professionnelles**

L'UNSA-EDUCATION remporte les élections chez les médecins scolaires. Elle est en deuxième position chez les infirmières et les Assistants sociaux scolaires.

Yvan Dubois

## **2008 : Voter... Voter... Voter, il le faut !**

2008 est une année d'élections comme nous en connaissons rarement. C'est donc une année capitale.

**P**rochainement les élections municipales et cantonales vont avoir lieu. Suivront les élections dans différentes Mutuelles, Associations.

**Viendront en fin d'année nos élections professionnelles pour désigner nos représentants aux Commissions Paritaires (CAPUD).**

Il est de notre devoir nous enseignants, non seulement de voter mais aussi et surtout de faire voter. Il n'est pas pensable que les éducateurs que nous sommes ne remplissions pas notre devoir. Y faillir laisserait la porte ouverte à tous les individualismes ou extrémismes possibles.

## **2008 : Faire Voter... faire Voter...**

**S**i VOTER est une nécessité pour tout citoyen attaché aux valeurs républicaines et une « obligation » pour tout éducateur à la citoyenneté, faire voter en est de même.



**Les élections prud'homales auront lieu en décembre 2008.** Seuls les salariés et retraités du secteur privé seront appelés à voter. Pour tout renseignement (candidatures, inscriptions sur les listes), téléphoner à l'UNSA au 03 22

72 52 22.

## **L'appel laïque a dépassé les 125 000 signatures**



**L'**UNSA-Education appelle à signer un « *appel laïque* » lancé par des organisations syndicales, des mouvements philosophiques et des associations. Les organisations et personnalités signataires "*rappellent solennellement que, selon l'article 1er de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ces quatre termes indissociables définissent des principes qui s'imposent à tous, au premier rang desquels le Président de la République. Or, les déclarations récentes de Monsieur Sarkozy, mêlant ses convictions personnelles et sa fonction présidentielle, portent atteinte à la laïcité de la République.*"

**Pour signer l'appel laïque :  
<http://www.appel-laïque.org>**



# Avenir des RASED

## > DES RUMEURS AGITENT depuis quelques temps le monde des RASED.

Différentes informations convergentes conduisent à penser que le ministère envisage de revoir la circulaire de 2002 qui fixe les missions des RASED. Au-delà de quelques bribes d'information non officielles, le ministère n'a à ce jour rien dévoilé de ses intentions.

Ce silence ministériel attise les fausses informations et renforce légitimement l'inquiétude de nos collègues des RASED.

Dans ce contexte, le SE-UNSA, le SGEN et le SNUIPP viennent d'adresser un courrier intersyndical au ministre pour lui demander de faire état de ses intentions et d'informer les représentants des personnels des projets en cours que vous trouverez ci-contre.

Pour le SE-UNSA, il y a urgence !

Concernant une modification de la circulaire de 2002, nous n'y sommes pas opposés par principe dans la mesure où depuis cette date, des nouveautés importantes ont touché l'école :

- la loi de 2005 sur le handicap ;
- la mise en œuvre des PPRE ;
- la suppression du samedi matin et la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide aux élèves rencontrant des difficultés.

**S'OPPOSER**

*et proposer !*



Paris, le 18 février 2008

À

**Monsieur Xavier DARCOS**  
Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Ces derniers mois, la question de la difficulté scolaire a été présentée comme une préoccupation importante par vous-même et vos services. Nous ne pouvons que partager cet intérêt.

Cependant, associées au contexte budgétaire, des informations diverses et peu vérifiées créent une forte vague d'inquiétude quant au devenir des RASED parmi les collègues qui exercent dans ces structures et plus largement dans l'ensemble de la profession. Pêle-mêle sont évoquées la révision des missions des enseignants des RASED, des fusions de spécialités, l'orientation des départs en stage CAPA-SH « option E » au détriment de l'option « G », des réorganisations, des restrictions budgétaires, voire la suppression pure et simple des RASED.

A ce jour, aucun projet de texte, aucun calendrier de discussion n'ont été soumis aux organisations syndicales. Dans la situation présente, le silence de votre ministère finit par prendre valeur d'information en lui-même. Cela nous conduit à vous interpeller sur le caractère très déstabilisant du climat dans lequel se trouvent actuellement nos collègues.

La difficulté scolaire trouve ses racines dans de multiples situations d'inégalités sociales économiques et culturelles souvent liées entre elles. Les différents dispositifs qui visent à surmonter cette difficulté doivent être mis en œuvre dans la cohérence et la durée. C'est particulièrement vrai pour l'action spécifique des RASED.

Dans ce contexte, si des évolutions devaient être envisagées sans avoir fait l'objet de débat avec les acteurs du dispositif dans la plus grande clarté et sans anticipation suffisante, le risque serait grand que les dégâts soient tout à fait importants pour l'investissement des équipes, des familles et de l'ensemble du système éducatif.

Parce qu'il est particulièrement difficile de mener ce travail avec le sentiment croissant d'une menace d'autant plus insistante qu'elle n'est pas démentie, nous vous demandons instamment de nous préciser vos projets en la matière.

Dans le cadre actuel, l'application des textes réglementaires demeure. Le recrutement des personnels se destinant aux stages de spécialisation doit se faire en fonction des postes vacants, des besoins des départements et dans le respect des missions des différents dispositifs d'aides aux élèves en difficultés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Thierry CADART  
Secrétaire Général  
SGEN-CFDT

Gilles MOINDROT  
Secrétaire Général  
SNUipp-FSU

Luc BERILLE  
Secrétaire Général  
SE-UNSA





# Hors-classe P.E. : une avancée

## > LE MINISTRE, SAISI PAR LE SE-UNSA, s'engage sur un relèvement du ratio des promotions.

Le nombre de promotions à la hors-classe est déterminé par un pourcentage. En 2006, le ratio promu / promouvables a été fixé pour deux ans à 1,15% de l'effectif des promouvables.

Ce taux, ridicule, est le plus bas de l'ensemble des corps de la Fonction publique. Il est quatre fois inférieur à celui des corps comparables du second degré.

Le SE-UNSA n'a eu de cesse de dénoncer cette situation. Pour lui les enseignants des écoles ne sont pas

des sous-profs et ont droit au même déroulement de carrière que les certifiés, les professeurs d'EPS ou les PLP.

Il a saisi le ministre en faisant valoir ses arguments.

Le ministre vient de donner sa réponse, elle est sans ambages. Il reconnaît la situation et annonce « *Je donne mon accord pour engager un processus de rattrapage progressif afin que ce corps puisse bénéficier, au terme de ce processus, de conditions d'accès à la hors-classe simi-*

*laire à celles d'autres corps comparables* ».

Il s'engage pour qu'une première amélioration ait lieu pour 2008 et demande à la DGRH d'ouvrir des discussions sur ce sujet.

**C'est une avancée importante vers l'égalité obtenue par le seul SE-UNSA.**

Vous trouverez ci-dessous les courriers du SE-UNSA et du Ministre Xavier Darcos.

Paris, le 25 janvier 2008

Monsieur Xavier DARCOS  
Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

Les ratios fixant l'avancement de grade des corps enseignants ont été arrêtés en janvier 2006 pour deux ans.

Le SE-UNSA souhaite qu'à l'occasion de leur renouvellement, ils soient révisés dans un sens de plus d'équité pour tous les personnels. Dans cette optique, je souhaiterais attirer votre attention sur la situation spécifique de certains corps.

♦ Les professeurs des écoles, avec un taux de 1,15 %, ont aujourd'hui le taux de promotion le plus bas de l'ensemble des corps de la fonction publique. Le ministère a longtemps objecté la jeunesse du corps et le coût des mesures d'intégration des instituteurs. Ces deux arguments ne tiennent plus.

Les professeurs des écoles sont recrutés par concours externe depuis 16 ans, durée largement suffisante pour accéder à l'échelon qui leur permet de postuler à la hors-classe. La faiblesse du ratio leur interdit d'espérer d'avoir un déroulement de carrière comparable aux corps du second degré ayant le même niveau de recrutement comme de carrière.

Le projet annuel de performance fait expressément référence à 16 000 intégrations d'instituteurs. Vos services prévoient actuellement un maximum de 11 500 possibilités (9 000 par liste d'aptitude, 2 500 par voie de concours interne). Les sommes budgétées en loi de finance initiale doivent permettre une augmentation significative du ratio.

♦ La situation des CPE apparaît nettement en décalage des autres catégories du second degré avec un ratio d'accès au grade supérieur deux fois plus faible que celui des autres corps. Pour eux aussi, le SE-UNSA demande qu'un effort réel soit fait.

♦ Par ailleurs, le SE-UNSA demande que, conformément à l'engagement pris en 2007 par M. De Robien, la situation des PEGC et des CE d'EPS soit revue.

Corps en extinction, le nombre de promouvables diminue d'année en année, amenuisant sans cesse l'espoir d'une promotion. La présence de trois grades, la durée des échelons de la classe exceptionnelle interdisent à ces collègues d'espérer avoir des perspectives de carrière « comparables » aux corps des certifiés et de professeurs d'EPS telles qu'elles avaient été envisagées en 1993.

L'examen de la situation des départs en retraite le démontre aisément.

Pour ces deux corps, le SE-UNSA demande que les échelons de la classe exceptionnelle soient raccourcis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Luc BERILLE  
Secrétaire Général du SE-UNSA



# Précarité croissante...

## > LE SE-UNSA A RENCONTRÉ STÉPHANIE, contractuelle dans l'académie d'Amiens.

**SE-UNSA** : Bonjour Stéphanie. Tu es contractuelle en collège. Depuis combien de temps ?

**Stéphanie** : Je suis contractuelle depuis septembre 2001. J'avais été prévenue deux jours avant. J'ai travaillé le week-end pour effectuer des préparations à partir de cours personnels et de manuels. Comme « formation initiale », évidemment c'était un peu court d'autant plus que j'étais nommée sur trois postes, deux en lycées et un en collège !

**SE-UNSA** : Depuis cette date, ta situation a-t-elle évolué en terme de salaire et de statut ?

**Stéphanie** : Je n'ai eu aucune augmentation de salaire en 6 ans ! Je touche actuellement 1300€ net. Si je décompte le carburant (60 km par jour) il ne me reste pas grand-chose.

Du point de vue du statut, au bout de six ans, j'ai pu bénéficier d'un CDI. Cela impose au rectorat une obligation de réemploi en priorité dans ma matière sinon dans un emploi à caractère pédagogique, par exemple, un poste de surveillante !

**SE-UNSA** : Est-il exact qu'un contractuel est payé en fonction de son temps de travail ? Peut-on alors affirmer qu'il existe dans l'éducation nationale des travailleurs pauvres<sup>1</sup> ?

**Stéphanie** : Une de mes collègues contractuelles qui ne travaillait que 13 heures par semaine, gagnait 1000€ par mois, ce qui est dérisoire pour faire face aux dépenses de la vie courante : se loger, se déplacer pour le travail, se nourrir...

De plus, j'ai rencontré d'autres difficultés. A titre d'exemple, j'ai voulu bénéficier d'un prêt auprès de la CASDEN qui ne m'a pas été accordé.

**SE-UNSA** : Lorsque nous avons évoqué avec les camarades du SE-UNSA la situation difficile des contractuels lors d'une audience auprès de l'ancien Recteur de l'académie, Mme Campion, celle-ci nous a répondu qu'ils n'avaient qu'à passer le concours pour être titularisés. Qu'en penses-tu ?

**Stéphanie** : C'est la réponse habituelle de l'administration qui a sans doute pour but de nous culpabiliser en nous laissant croire que notre incapacité à réussir le concours justifie la précarité de notre situation professionnelle. C'est un peu dur à avaler quand on sait que le nombre de postes diminue tous les ans et que le nombre de contractuels est loin d'être négligeable. Et puis, préparer le concours dans de bonnes conditions demande du temps, que je n'avais pas forcément avec les heures de cours à préparer.

De plus, dans mon académie, il n'y avait aucune offre de formation pour ma discipline. Je suis allée plusieurs fois à Paris pour suivre des cours. L'année où j'ai été admissible, j'ai dû prendre le TGV : nouvelle dépense. Une autre année, je me suis inscrite au CNED. Alors oui, c'est une très bonne suggestion de Mme le Recteur. Mais figurez vous que je n'y ai pas seulement pensé : j'y ai investi du temps et pas mal d'argent. Au départ, lorsque j'ai accepté le poste de contractuel, je me disais que c'était provisoire. J'avais espoir d'être titularisée par concours ou au titre de la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Et puis, je me suis sentie prise dans ce cercle vicieux : l'échec au concours vous amenant à la précarité du contractuel et cette précarité vous reconduisant à un nouvel échec. On finit par se poser des questions, par douter de soi.

**SE-UNSA** : Localement, ta situation t'expose-t-elle à une surcharge de travail par rapport à tes collègues titulaires ?

**Stéphanie** : C'est vrai que sans aller jusqu'à parler de pression de la part du chef d'établissement, la situation de précarité fait craindre de ne pas être réemployée dans l'établissement et la possibilité de refus est ainsi limitée. Ce qui est également pénible, c'est de se sentir victime d'une forme de discrimination vis-à-vis des collègues titulaires. Pour les mêmes tâches, le salaire est inférieur. Le droit à la formation n'est pas le même. Ainsi, j'avais postulé pour un stage mais il m'a été refusé sous prétexte que j'étais contractuelle.

**SE-UNSA** : Tu viens de te syndiquer. Qu'est-ce qui t'a motivée ?

**Stéphanie** : Je me suis dit que cette politique de réduction du nombre de postes allant de paire avec le recours à des contractuels était une politique néfaste pour tous les jeunes qui se destinent au métier d'enseignant. **Ainsi, en adhérant au SE-UNSA, je pouvais me joindre à un refus collectif de cette politique. Et puis, plus personnellement, je me suis dit qu'en étant syndiquée, je serais mieux informée sur mes droits.**

(1) La France compte un million de "travailleurs pauvres" si on se réfère au seuil de pauvreté fixé à 50% du salaire médian (645 euros/mois pour une personne seule) et le double, si l'on prend le seuil de 60% du salaire médian (774 euros/mois) retenu pour les comparaisons européennes.

Propos recueillis par Pierre Poëssévara

Si vous aussi, vous souhaitez nous contacter pour nous faire part de votre situation, de vos remarques, écrivez-nous par courrier ou par mel. Les dessins, caricatures seraient également les bienvenus ! [ac-amiens@se-unsas.org](mailto:ac-amiens@se-unsas.org)



# Voie professionnelle : le combat continue !

> **ALORS QUE LES SERVICES DU MINISTÈRE** multipliaient les manœuvres dilatoires (annulation ou report de réunions du groupe de suivi du protocole de discussion sur la rénovation de la voie professionnelle, refus de fournir des documents préparatoires aux réunions,...), le SE-UNSA interpellait directement le ministre sur le dossier.

**N**otre combativité a payé, car depuis...

**Changement d'attitude, changement de méthode et changement de rythme :**

Enfin les syndicats signataires du protocole de discussion sont reconnus comme des partenaires : leur avis sera sollicité de la même façon que celui du CIC sur les projets du ministère. Ainsi, le SE-UNSA sera consulté sur la nouvelle classe de seconde professionnelle le 6 mars alors que le CIC le sera le 11 mars.

Enfin, le ministère consulte les syndicats signataires sur le guide de mise en œuvre de l'expérimentation Bac Pro 3 ans à la rentrée 2008. Dans ce cadre, nous avons obtenu un complément au guide envoyé le 16 janvier aux recteurs. Ce complément précise que :

- Les recteurs devront veiller à ce que les grilles horaires retenues pour la classe de seconde pro « permettent de mettre en place une aide et un accompagnement personnalisé des élèves ».

**Exigeons au minimum le rétablissement de l'heure de module supprimée dans les grilles indicatives.**

- Ils devront veiller à proposer une offre de CAP cohérente et attractive : « tout élève doit

pouvoir rejoindre à tout moment une formation de niveau V ».

**Exigeons la révision de la carte des formations pour garantir effectivement le choix !**

- Ils devront privilégier l'organisation de réunions de travail avec les organisations signataires du protocole de discussion.

**Exigeons la tenue de réunions du groupe de suivi protocole de discussion.**

**Le ministère affirme que des modifications sont encore possibles dans les cartes des formations et dans les DGH. Prenons-le au mot !**

- Enfin, le ministère s'engage sur la rédaction d'un texte de synthèse des débats qui servira de base à la rédaction des textes réglementaires. Les organisations présentes feront connaître leur accord ou leur désaccord avec ce texte le 30 avril 2008, date de clôture des travaux.
- Enfin, le ministère s'engage sur un vrai programme de travail :

**6 mars** : les champs professionnels et la seconde pro

**11 mars** : parcours et passerelles du CAP au BTS

**20 mars** : modalités de certification

**31 mars** : les poursuites d'études en BTS

**10 avril** : l'orientation

**16 avril** : l'enseignant en LP.

Le SE-UNSA est un partenaire exigeant. Il ne pratique pas l'opposition systématique et a priori. En signant le protocole de **discussion**, il est une force de **proposition** afin de faire progresser la réussite des élèves engagés dans la voie professionnelle et améliorer les conditions d'exercice du métier d'enseignant en LP. Chaque réunion au ministère est également l'occasion de faire le point sur la mise en œuvre dans les académies et d'exiger qu'il fasse respecter les termes du protocole par les recteurs.

A l'issue des travaux, il prendra position librement, en référence à ses mandats, sur le texte de synthèse élaboré par le ministère. Il saura **s'opposer** si cela s'avère nécessaire, comme il s'est opposé à la généralisation programmée à la rentrée 2008.

En attendant, le SE-UNSA vous informe en toute transparence.

**S'OPPOSER**  
*et proposer !*





## Stages de rattrapage : un nouveau gadget

> LE MINISTÈRE MET EN PLACE les « *stages de rattrapage* » pendant les vacances scolaires pour les élèves de CM1-CM2 en difficulté .

Le ministre a adressé une note en date du 1<sup>er</sup> février aux recteurs, IA et IEN. Elle traite de « *l'organisation des stages de remise à niveau proposés aux élèves présentant en fin d'école primaire des difficultés en français ou en mathématiques* ». Ils pourront débiter dès les vacances de printemps 2008.

### Le contenu de la note

Ces stages dits « *de rattrapage* » visent les élèves de CM 1 et de CM 2. Ils se dérouleront au cours de 3 périodes pendant l'année sur une durée de 15h, à raison de 3h par jour :

- durant l'une des semaines des vacances de printemps ;
- la première semaine de juillet ;
- la dernière semaine des vacances d'été.

Les groupes d'élèves concernés ne devront pas dépasser 6 enfants par enseignant.

L'implantation des stages se fera en accord avec le maire qui ouvrira les locaux scolaires.

Le dispositif devra être présenté au conseil d'école, dans le volet concernant l'aide aux élèves rencontrant des difficultés.

Avant le début du stage, l'enseignant de la classe établit un bilan de compétences en mathématiques et en français pour chaque élève concerné.

A la fin du stage une évaluation des progrès de chaque élève est communiquée aux familles et à l'enseignant de la classe.

Les stages sont conduits par des enseignants volontaires qui seront payés en heures supplémentaires.

Le budget alloué à ce dispositif, pour chaque département, ne permettra de prendre en charge qu'au maximum 10% des élèves de CM1 et CM2.

### Réaction du SE-UNSA

Nous restons sceptiques quant à l'efficacité pédagogique réelle de ces stages qui vont à l'encontre des besoins de repos des enfants. Ceci étant, si des collègues ayant besoin d'argent sont volontaires pour les assurer, cela relève de leur choix personnel.

Le dispositif proposé imposerait, par contre, aux enseignants de CM1 et CM2 dont les élèves seront pris en charge, un « bilan de compétences ». Si l'on prend à la lettre ce terme, ce serait un surcroît de travail conséquent. D'un côté les titulaires seraient mis à contribution sans contrepartie et de l'autre on rémunérerait les heures supplémentaires... C'est inadmissible.

Luc BERILLE a immédiatement contacté le Ministère pour signifier que le **SE-UNSA** n'accepterait pas qu'une telle surcharge de travail soit imposée aux collègues de CM1 et CM2 concernés.

Cette intervention a permis d'obtenir une note complémentaire à celle du ministre précisant ce qu'il faut entendre par le terme de « bilan de compétences » utilisé dans la note du ministre, qui

ne peut être confondu avec « le bilan formel et complet » que cette expression désigne ordinairement. Elle précise que ce qui peut être demandé aux enseignants de CM 1 et CM 2 doit permettre d'identifier les difficultés rencontrées par les élèves en français et en mathématiques « *dans un esprit d'efficacité et de pragmatisme* ».

Le SE-UNSA vous invite à faire preuve de la plus grande circonspection avant d'accepter d'intégrer le dispositif des stages de rattrapage dans le projet d'école comme le demande la note du ministre. Un projet doit en effet être l'expression d'une stratégie pédagogique et éducative collective portée par une équipe. Il ne peut varier en fonction des seuls diktats ministériels, surtout lorsque ceux-ci risquent de s'avérer non opérationnels sur le terrain par absence de continuité pédagogique entre le travail scolaire et les stages, et encore moins dans les cas où, faute d'enseignants volontaires, on ferait appel à des enseignants retraités, voire à des personnes totalement extérieures.

Le caractère contreproductif d'une privation de vacances sur les plans psychologique et physiologique, les difficultés en zones rurales, où le transport de quelques élèves a peu de chance d'être organisé pour des matinées, ont également été ignorés.

## Stages de rattrapage : consignes du SE-UNSA

> SUITE À LA PUBLICATION DE LA LETTRE DE L'IA du 25 février 2008 relative à l'organisation des stages de remise à niveau, le SE-UNSA lui a demandé une audience afin d'obtenir des réponses aux multiples questions que ce dispositif soulève.

**E**n attendant d'y voir plus clair, le SE-UNSA vous propose un guide pour accompagner les démarches.

### Consignes pour les collègues de CM1-CM2

- L'animation des stages relève du strict volontariat individuel. Signalez à la section départementale du SE-UNSA toute pression excessive visant à « contraindre au volontariat ». Le syndicat interviendra immédiatement pour dénoncer et faire cesser ces pratiques.

- L'administration est juridiquement fondée à exiger la participation des enseignants à la mise en place du dispositif.

Pour le SE-UNSA, il serait inadmissible que cela aboutisse pour autant à une surcharge de travail. Dans cet esprit, **il appelle les collègues des classes de CM1 et CM2 à appliquer les consignes suivantes :**

→ s'en tenir au repérage des élèves susceptibles d'être concernés via les outils déjà utilisés (PPRE, livret d'évaluation) ;

→ diffuser aux parents les informations fournies par l'administration ;

→ préciser au directeur le nom des familles et élèves à qui la proposition de stage a été faite ;

→ transmettre au directeur les réponses des familles ;

→ communiquer à l'administration, en vue d'une transmission à l'enseignant chargé du stage, une information sommaire sur la nature des difficultés en français et/ou en mathématiques des seuls élèves que leur famille souhaitera inscrire au stage (photocopie PPRE, livret d'évaluation...).

***Nous n'accepterons aucune exigence de paperasserie supplémentaire, aucune exigence non plus d'un nombre préétabli d'élèves par classe ou par école. En cas de pression, contactez immédiatement la section départementale du SE-UNSA.***

### Consignes pour les directeurs

- L'administration est juridiquement fondée à exiger la participation des directeurs d'école à la mise en place du dispositif.

Pour le SE-UNSA, il serait inadmissible que cela aboutisse pour autant à une surcharge de travail.

**Ainsi le SE-UNSA refuse que les directeurs d'école aient à organiser le dispositif. Dans cet esprit, il les appelle à appliquer les consignes suivantes :**

→ s'en tenir à la simple transmission des informations de l'administration vers les collègues et les parents ;

→ réclamer à l'IEN (si ce n'est pas fourni automatiquement) les formulaires et lettres d'information pour transmission aux seules familles ayant des enfants repérés par leurs enseignants comme étant en grande difficulté en français et/ou en mathématiques ;

→ récupérer les éventuelles inscriptions des familles ;

→ transmettre à l'IEN la liste des collègues éventuellement intéressés pour encadrer ce stage ainsi que les demandes d'inscription des familles ;

→ les directeurs fourniront évidemment aux parents et aux collègues les coordonnées du Maire, de l'IEN ou de l'IA pour toute demande de précision à ce sujet : ils n'ont pas à faire ce travail.



→ lors du conseil d'école, présenter le dispositif aux parents sommairement. Il est en effet inenvisageable pour le SE-UNSA d'insérer, sur injonction, ce dispositif dans le cadre du projet d'école alors que ce n'est pas une initiative d'équipe et que rien ne garantit sa mise en place réelle, par-tout.

Le SE-UNSA vous conseille, en accord avec le conseil des maîtres, de présenter le dispositif aux parents en Conseil d'école d'une manière très sobre.

Afin de vous y aider, nous vous proposons cette déclaration-type dont vous pouvez vous inspirer.

### Déclaration type

*Le Ministre a souhaité mettre en place des stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2, qui présentent des lacunes importantes en français et mathématiques. Nous avons reçu instruction de l'inspecteur d'académie de proposer ce service aux familles des enfants concernés, repérés par l'enseignant de la classe. L'équipe enseignante s'en est acquittée. Nous avons transmis à l'IEN les réponses des familles concernées. Le premier stage pourrait avoir lieu pendant les vacances de Pâques. Il est à préciser que ce dispositif n'a pas été décidé par l'équipe dans le cadre du projet d'école puisqu'il découle d'une décision ministérielle. Nous tenons ici à rappeler la visée du projet d'école dont la priorité essentielle, telle que rappelée dans la circulaire N° 90-039 du 15 février 1990 est « l'amélioration des résultats de tous les élèves ». Ainsi c'est à l'équipe pédagogique qu'il appartient « de conduire une réflexion approfondie, en fonction des ressources pédagogiques de l'école, des compétences des maîtres, pour déterminer les modalités de la mise en œuvre ». Ce n'est pas le cas ici puisqu'il s'agit d'une injonction ministérielle.*

Cette présentation est donc une information.

### Communiqué de presse

#### STAGES DE RATTRAPAGE : L'ANNONCE PRIME SUR LA REFLEXION

Xavier Darcos vient d'annoncer la mise en place de « *stages de rattrapage* » pour les élèves de CM1 et CM2 dès les vacances de printemps.

Des stages pour qui ? Dans quel but ? Sur quels contenus ? Organisés dans quelles conditions matérielles ? Sous quel régime de responsabilité ? Avec quelle efficacité pour les enfants ? Avec quelles conséquences sur leur équilibre, ces stages leur supprimant un précieux temps de repos ?

Autant de questions sans réponses... Une fois encore, aucune concertation préalable : l'annonce prime sur la réflexion

Pour le SE-UNSA, avec les « *stages de rattrapage* », le ministre de l'Éducation nationale agite ce qui ressemble beaucoup à un nouveau gadget. Après l'accompagnement éducatif et les heures de soutien liées à la libération du samedi matin, il fait miroiter aux familles un arsenal de mesures.

Outre les interrogations sur leur efficacité réelle, toutes sont concentrées hors de l'obligation scolaire. Parallèlement, le temps scolaire, fondamental, lui, pour les apprentissages, est déserté. Sauf pour y faire des économies : les créations y sont sous-estimées d'au moins 1000 emplois par rapport aux seuls besoins démographiques mais le ministre n'en dit mot !

Faire preuve de constance, fut-ce dans l'emploi de mauvaises méthodes et pour une efficacité pédagogique peu évidente, ferait-il partie des nouveaux critères de notation des ministres ?

Luc Bérille  
Secrétaire Général  
du SE-UNSA



# Suppression du samedi matin

**> AU BOUT DES DISCUSSIONS, le SE-UNSA a été entendu. Dans ces conditions, le SE-UNSA a signé le relevé de conclusions**

Le ministre a décidé de façon unilatérale, la suppression de la classe le samedi matin.

Le SE-UNSA a dénoncé l'absence de concertation compte tenu des conséquences à prévoir sur l'organisation pédagogique des écoles, l'organisation du service des enseignants.

Pour mémoire, fin septembre, le Ministère annonce que les 108h libérées seront réparties ainsi :

- 18h de travaux au sein des équipes pédagogiques ;
- 12h de conférences pédagogiques ;
- 6h de conseils d'école ;
- 72h consacrées à des actions directes auprès des élèves en difficulté.

Pour le SE-UNSA, le traitement de la difficulté scolaire doit relever de la responsabilité et de l'initiative des équipes d'écoles.

**Le SE-UNSA a consulté la profession dès que le Ministère a eu formulé des propositions concrètes sur les 108 heures. Nous voulions savoir quelles modifications étaient souhaitées par les collègues.**

**C'est sur la base de cette consultation que le SE-UNSA a négocié jusqu'au bout.**

Pendant toutes les discussions, le SE-UNSA a fait valoir les mêmes exigences sur la base de ses revendications :

- 24h de cours + 3h pour l'aide, le suivi des élèves et la concertation.
- Un dispositif souple, respectant le métier d'enseignant, la responsabilité et l'initiative des équipes.
- Un dispositif ne conduisant pas à un alourdissement de la charge des enseignants.

Ainsi, en février, au terme de ces

discussions, le SE-UNSA considère que le relevé de conclusions, dans lequel le ministre s'engage (rédaction des textes réglementaires à partir de ce document) permet :

- d'augmenter de façon significative le temps dévolu à la concertation :

→ 6h de plus dans la partie « travaux en équipe » qui passe de 18 à 24h

→ une souplesse dans la partie « actions directes » qui passe de 72h à 60h et qui inclut un « temps d'organisation ».

- de préserver les enseignants de maternelle qui initialement allaient devoir prendre systématiquement les élèves d'élémentaire en charge. On le retrouve avec les ajouts : « le suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés » dans la partie 24h de travaux en équipe, « ou à des interventions en petits groupes, par exemple en maternelle » dans la partie 60h.

- de prendre en compte la tâche particulière des directrices et directeurs d'école (surtout ceux qui ne sont pas déchargés ou qui n'ont qu'une décharge partielle, ce qui est la majorité des cas), avec l'ajout d'une phrase : « *L'application de ces dispositions aux directeurs d'école fera l'objet d'un examen particulier* ».

- de prendre en compte la spécificité des RASED dont il n'était pas du tout question au départ. C'est le SE-UNSA qui a défendu l'ajout des PPRE et le rôle des RASED.
- D'augmenter malgré le contexte budgétaire, le temps de formation des enseignants sur leur temps de service.

Tout au long des discussions, le SE-UNSA s'est opposé à la volonté du ministère d'imposer un alourdissement de la charge de travail des collègues.

Le SE-UNSA a eu la volonté, pour sa part, de faire respecter l'ensemble des enseignants, en évitant un dispositif prescriptif (avec les exigences autoritaires qui en auraient découlé) sur l'utilisation des 2h.

C'est pour cette raison que le SE-UNSA est allé au bout de la négociation et qu'au final, au vu du projet de relevé de conclusions, il a décidé de le signer .

Le SE-UNSA illustre ainsi sa conception d'un syndicalisme utile, capable de s'opposer et de proposer, obtenant des avancées concrètes pour les personnels quand d'autres s'abritent derrière des postures.

## 2 stratégies syndicales différentes :

- celle faisant du refus un aboutissement, mais pour quels résultats pour les collègues ? Un retour aux propositions initiales du Ministère !
- celle du SE-UNSA : s'opposer et proposer qui permet d'obtenir des points positifs sûrement insuffisants certes, mais mieux que rien !

**Le SE-UNSA sera vigilant pour que les textes réglementaires respectent les engagements ministériels.**

Vous trouverez le relevé de conclusions sur notre site :

<http://sections.se-unsa.org/80/>





# Nouveaux programmes

> EN OCTOBRE, XAVIER DARCOS ANNONÇAIT LA RÉÉCRITURE DES PROGRAMMES DU PRIMAIRE, programmes « *recentrés et clarifiés* ». Il vient de dévoiler les grandes lignes et le calendrier des modifications à venir.

Les programmes mis en ligne devraient ensuite faire l'objet d'une consultation des enseignants.

Une 1/2 journée banalisée par école devra permettre d'en discuter. Les programmes seront soumis au Conseil Supérieur de l'Éducation en mai 2008.

## Analyse du SE-UNSA



### Quels sont les objectifs de ces nouveaux programmes ?

- **Revenir à l'essentiel avec des programmes plus précis, plus clairs sans prescription pédagogique sur la méthode**

→ **Raté !** Est-ce vraiment se recentrer sur l'essentiel que d'exiger, par exemple, la maîtrise de la conjugaison du futur antérieur et du plus que parfait à l'issue du CM2 ?

→ **Raté !** Passer de 104 pages (anciens programmes, pas si anciens que cela d'ailleurs puisque datant d'avril 2007) à 36 pages, c'est incontestablement un document ramassé qui s'offre à nous (et aux parents) mais, pour autant, cela signifie-t-il que les programmes sont plus recentrés ? Pour le SE-UNSA, la réponse est non. On va même jusqu'à ajouter et de nouvelles exigences en terme de savoirs disciplinaires et des nouveaux domaines comme l'histoire des arts ou l'instruction civique et morale.

→ **Raté !** On cherche vainement l'articulation de ces nouveaux programmes avec le fil rouge du socle commun de connaissances et de compétences. Dans le même registre, on peine à saisir la cohérence entre la somme des savoirs disciplinaires et les compétences à acquérir, au final, pour les élèves. Par ailleurs, la clarté n'est pas forcément au rendez-vous sur des sujets particulièrement délicats comme la compréhension du principe alphabétique en maternelle par exemple : il y est fait référence, de manière impropre, à des mécanismes fumeux type « neuro-cérébraux », censés se combiner entre eux pour permettre une progressivité dans l'apprentissage de l'écrit.

→ **Raté !** Où est finalement la sacro-sainte liberté pédagogique pourtant défendue âprement par DARCOS depuis son arrivée au Ministère ? Certes il y fait référence dès le préambule, mais au-delà on peut s'interroger ... Il tombe même, à plusieurs reprises, dans la prescription d'outils (abécédaires, imagiers en décalage d'ailleurs avec l'objectif d'utilisation annoncé) ou de méthodes (leçon de mots en maternelle).

- **Réajuster les programmes au vu de la suppression des cours du samedi matin (et donc de la « perte » de deux heures dans l'emploi du temps hebdomadaire)**

→ **Le suspense perdure !** Nous ne connaissons précisément les différents volumes horaires par domaines d'enseignement que dans quelques jours sauf pour le français : en cycle 2, 10h et en cycle 3, 8h soit les horaires maxima des anciens programmes/ l'EPS : on passe de 3 à 4h.

→ **On en profite surtout pour passer quelques lubies et pas forcément pour revoir des contenus à la baisse !** Augmentation d'1h d'EPS, dont la pratique doit devenir quotidienne ; apparition de l'histoire des arts ; de l'instruction civique et morale. En fait on allège peu les contenus disciplinaires (voire on en ajoute) mais il est annoncé, en même temps qu'on aura moins d'heures pour le faire ! Ainsi l'éducation artistique et la découverte du monde devraient faire les frais de cette compression horaire (volume quasi divisé par 2 à prévoir).

→ **On en profite pour recadrer la fonction de l'école maternelle !** D'ambition d'une première scolarité réussie, on passe à une propédeutique des apprentissages plus systématiques de la lecture, de l'écriture et du calcul au CP. Le vivre ensemble n'est plus l'un des principaux objectifs et





est remplacé par le « devenir élève », où est notamment évoqué l'apprentissage des « principes d'un comportement conforme à la morale ». La GS ne figure plus dans les programmes du cycle 2 (qui se réduit à CP et CE1) : pourquoi ?

## Avis du SE-UNSA

### 1 - Ces nouveaux programmes traduisent la nécessité absolue de revenir aux bonnes vieilles méthodes qui ont fait leurs preuves.

→ On exhume ainsi la récitation et la rédaction ;

→ On valorise le retour aux maximes de morale sans dire quelle est la « bonne morale » à enseigner : y aura-t-il des enquêtes de bonnes mœurs des enseignants ?

→ On prône de l'instruction civique là où il faudrait plutôt parler d'éducation civique au risque de laisser à penser que le savoir

remplace la mise en situation réelle, celle qui permet vraiment à l'enfant d'agir sur le monde qui l'entoure et d'y trouver sa place.

### 2 - L'élève considéré comme objet et pas comme sujet

→ Remise en cause des cycles. On balaie d'un revers de main les différences de rythme d'apprentissage.

→ C'est le savoir qui est au centre du système et plus l'élève. Celui-ci n'est plus dans une démarche d'acteur mais de réceptacle.

→ Le maître infuse son savoir, il doit en « emplir » l'élève. Il est le modèle « naturel », celui qu'on cherche à imiter. L'interaction avec ses pairs est réduite à de l'utilitarisme, l'intervention d'autres adultes dans son univers éducatif est éludée.

### 3 - En quoi ces programmes aident à mieux résoudre l'échec scolaire ?

Globalement, les méthodes in-

duites par ces nouveaux programmes s'appuient sur un pré-supposé : si on apprend par cœur, qu'on s'entraîne et qu'on fait beaucoup d'exercices, " ça finira par rentrer ", comme avec une recette. C'est une idée sans doute rassurante pour les parents et pour ceux qui ne sont pas enseignants, mais qui n'est pas du tout adaptée aux enfants d'aujourd'hui.

Cela montre une méconnaissance totale de la réalité des classes actuelles. L'apprentissage ne fonctionne pas toujours d'une manière logique, c'est plus complexe que cela. Nous connaissons des enfants capables de réciter mécaniquement les conjugaisons du passé simple, mais incapables de les reconnaître dans un texte ou de les appliquer eux-mêmes. Quel est alors l'intérêt ? L'ensemble manque de sens. Les têtes des enfants ne sont pas des réceptacles que l'on remplit avec un entonnoir.

## Frais de déplacement :

### le SE-UNSA obtient des réponses concrètes du ministère

Depuis plusieurs mois le SE-UNSA dénonce l'absence de concertation sur la mise en œuvre de la nouvelle réglementation fonction publique dans l'Éducation nationale (décret de juillet 2006).

A plusieurs reprises nous sommes intervenus auprès du ministre pour revendiquer une hausse des taux kilométriques notamment par rapport à la flambée des prix du carburant et les taux de base, les augmentations symboliques accordées par la fonction publique étant dérisoires. Le ministre reconnaît ces difficultés mais se réfugie derrière le budget contraint. Cette question a fait partie des axes de notre contestation lors de l'action du 20 novembre. La bataille devra

continuer pour la préparation du prochain Budget.

Mais nous avons aussi dénoncé les pratiques des inspections académiques ou rectorats qui ne cessent d'interpréter les textes à la seule fin de réaliser des économies au détriment de nos collègues.

Pour le SE-UNSA ces agissements sont inacceptables et nous avons donc exigé d'avoir une réunion de travail spécifique au ministère pour obtenir que des clarifications soient faites.

Aujourd'hui le SE-UNSA est en possession de ces réponses et entend bien continuer à mener le combat pour que nos collègues

obtiennent le remboursement de ce qui leur est dû.

**Alors, si vous estimez que vos droits en la matière ne sont pas respectés ou prise en compte par l'administration, notamment sur les points cités ci-dessous :**

- ordres de mission, enveloppes kilométriques,
- notion de commune et implication,
- résidence administrative, personnelle ou familiale,
- restaurant administratif,
- frais de transport,
- examens-concours,
- stagiaires/formateurs IUFM

**Contactez le SE-UNSA  
au 03 22 92 33 63**



# Réunion d'information syndicale

> LE SE-UNSA VOUS INFORME... et répond à vos questions

Pour faire le point sur :

- la suppression du samedi matin et l'organisation de la semaine dès la rentrée 2008 ;
- les nouveaux programmes ;
- les stages de rattrapage ;
- le mouvement départemental ;
- les autres dossiers d'actualité.

**S'OPPOSER**

*et proposer !*

Les réunions d'information syndicale sont un droit et le droit syndical se restreint si on ne s'en sert pas...

Chaque enseignant des écoles a droit à 2 demi-journées d'information syndicale par année scolaire.

Pour participer, informer l'IEN par écrit, au plus tard 8 jours avant la date de la réunion. Si tous les collègues de l'école participent, prévenez le maire de la fermeture de l'école.

Vous trouverez sur le site départemental les modèles de lettres à utiliser pour prévenir l'IEN et informer les parents.

<http://sections.se-unsa.org/80/>

<b>SAMEDI 15 MARS</b> 9h00	<b>AMIENS</b>	<b>Grande Salle</b> <b>Dewailly</b>
<b>VENDREDI 21 MARS</b> 14h00	<b>ROYE</b>	<b>Salle d'Honneur</b> <b>Mairie</b>
<b>SAMEDI 29 MARS</b> 9h00	<b>ABBEVILLE</b>	<b>Grande Salle</b> <b>Rue des Carmes</b>

## Réunion d'information syndicale : Rappel

La participation à une réunion d'information syndicale sur le temps de travail **est un droit** et, ni l'IEN, ni l'IA, ne peut vous empêcher d'y participer si vous avez effectué la démarche de les informer en application du décret n°82.447 du 28 mai 1982.

Si vous recevez un appel téléphonique du secrétariat de votre IEN ou de l'IEN lui-même, ou de M. SANNIER l'IEN Adjoint à l'IA, ou de toute autre personne, vous disant que vous ne devez pas fermer l'école et qu'un collègue doit rester présent, répondez ceci :

*"Nous avons tous adressé à l'Inspecteur d'académie notre lettre l'informant de notre participation à la réunion d'information syndicale.*

*Comme l'école sera fermée, nous avons prévenu les parents et le Maire.*

*Si l'Inspecteur d'Académie veut empêcher un enseignant de l'école d'exercer son droit syndical, qu'il choisisse lui-même lequel et lui adresse un courrier pour lui indiquer qu'il doit rester dans l'école.*

*Sur les conseils du SE-UNSA, sans un écrit de l'Inspecteur d'Académie, nous utiliserons tous notre droit syndical."*

**En aucun cas, vous ne pouvez être sanctionné.**

**Ne vous laissez pas intimider par l'Administration!**

Prévenez immédiatement le SE-UNSA au 03 22 92 33 63 si vous êtes destinataire d'un appel téléphonique de pression.



# Négociations salariales : c'est NON !

> **L'UNSA A REFUSÉ DE SIGNER le volet salarial et indemnitaire des négociations fonction publique.**

Le texte soumis à la signature des organisations syndicales des fonctionnaires comportait sept volets.

**L'UNSA-Fonctionnaires a refusé de signer le volet point d'indice.** La revalorisation indiciaire de 0,8% proposée par le gouvernement pour les salaires des fonctionnaires est inacceptable. Elle estime qu'il aurait dû accorder au minimum une hausse d'au moins 1,6% pour compenser l'inflation reconnue par le gouvernement, alors que celle relevée par l'INSEE est de 2,8%. Qui plus est, elle fait l'impasse sur 2007 !

**L'UNSA a également renoncé de signer le projet d'accord portant sur la création de la GIPA** (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat). Ce mécanisme est une construction qui vise à intégrer dans la mesure du maintien du pouvoir d'achat, les évolutions survenues dans la carrière (avancement d'échelon, de grade...). Cela revient à effacer le déroulement de carrière : c'est inacceptable pour l'UNSA.

**L'UNSA-Fonctionnaires a aussi refusé de signer le volet mécanismes indemnitaires** que veut mettre en place le gouvernement en créant un salaire « *trinôme* » comprenant :

- le traitement indiciaire commun à tous ;
- un complément indemnitaire lié à la fonction ou à l'emploi ;
- un complément lié à la performance.

L'UNSA refuse catégoriquement ce dernier point.

En revanche, **l'UNSA-Fonctionnaires s'est prononcé favorablement sur :**

- **Le volet carrières** : le ministre de la fonction publique va ouvrir une négociation sur la refonte de la grille de rémunération. Dans l'immédiat sont concernés les catégories C mais priorité sera donnée à court terme à l'examen des catégories B et A ;
- **Le volet action sociale** : il renforce, notamment, les dispositions que nous avons signées en janvier 2006. La protection sociale y est confortée. Les montants de l'Aide à l'Installation des Personnels (AIP) sont portés de 700 euros à 900 euros pour l'Île de France, PACA et les zones urbaines sensibles ; de 350 à 500 euros pour le reste de la France. Le montant du prêt mobilité est doublé (2000 euros). Les bénéficiaires sont élargis à tous

les agents qui sont mutés du fait de l'administration.

- **Le volet compte épargne temps** : il ne concerne pas les enseignants, mais d'autres catégories de fonctionnaires sont concernées et y sont favorables (F.P. hospitalière notamment) ;
- **Le volet méthodologique** qui prévoit le cadre des négociations salariales des trois prochaines années.

Sur ces quatre derniers textes, tous les amendements que l'UNSA avait déposés ont été intégrés par le gouvernement, ce qui a amené l'UNSA-Fonctionnaires à les signer.



**« Qu'attendez-vous pour vous syndiquer, et de quel droit prétendez-vous recueillir vous-mêmes, non-syndiqués, le bénéfice de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous ? »**



Jean Jaurès



# Compte rendu CAPUD

> LA CAPUD S'EST RÉUNIE le jeudi 7 février. Vous trouverez ci-dessous les points évoqués.

## ✦ Déclaration du SE-UNSA

Avant d'aborder l'ordre du jour, le SE-UNSA a tenu à s'insurger contre le non-remplacement des commissaires paritaires et plus généralement à dénoncer les difficultés des remplacements dans notre département. L'Inspecteur d'Académie n'ignore pas la situation mais la période janvier-février est un moment critique.

Le SNUipp affirme qu'il s'agit en l'occurrence d'une résultante de la signature du protocole sur la direction d'école et que les personnels brigades remplacent actuellement les directeurs habituellement déchargés par les PE2.

LE SE-UNSA fait remarquer que dans le protocole sur la direction figurait la décision que les directeurs à 4 classes soient déchargés mais en aucun cas il n'était prévu que ce soit par les PE2.

La nouvelle formation initiale des PE2 en alternance (stage filé sur 26 semaines) amène ceux-ci à être une journée par semaine (le lundi) dans la classe de certains directeurs. Les brigades doivent donc remplacer les 65 directeurs durant les stages groupés, amputant d'autant les possibilités de remplacement dans les autres classes.

L'Inspecteur d'Académie a rappelé qu'il n'avait pas la possibilité d'ouvrir des postes de brigade de remplacement en nombre suffisant mais il a affirmé qu'il étudierait la question pour remédier à la situation.

## ✦ Permutations informatisées

L'administration a fourni les barèmes des collègues participant aux permutations informatisées pour les vérifiers. Le SE-UNSA a demandé des précisions sur les points accordés pour le renouvellement du premier vœu. En effet, le ministère doit lui-même les octroyer en tenant compte des demandes antérieures des collègues déjà

arrivés dans le département. L'administration a précisé que seul le nombre des demandes faites depuis que les collègues sont dans le département est pris en compte. Ainsi, le barème pourra être modifié.

## ✦ Départ en stage de préparation CAPA-SH

- **Option D** : 10 candidats, 10 collègues retenus pour 38 postes vacants
- **Option E** : 6 candidats, 6 collègues retenus pour 6 ou 8 postes vacants
- **Option F** : 7 candidats, 5 collègues retenus pour 7 postes vacants
- **Option G** : 10 candidats, 1 collègue retenu pour 10 ou 8 postes vacants

L'Inspecteur d'Académie a annoncé son intention, avant les opérations de carte scolaire, de transformer des postes G vacants pour cause de retraite, en postes E. Il considère qu'il faut mobiliser de plus en plus de moyens pour les élèves les plus en difficulté. Pour lui, il faut renforcer la présence des maîtres E. Le SE-UNSA s'est d'abord étonné que l'on puisse opérer une transformation de ces postes avant le CTP, où les représentants des personnels doivent travailler sur ces propositions. De plus, le SE-UNSA s'est violemment opposé à cette transformation et n'accepte pas cette répartition pour les départs en stage, considérant que les maîtres G ont toute leur place dans le dispositif d'aide aux enfants en difficulté.

## ✦ Stages de remise à niveau annoncés par le Ministère

L'Inspecteur d'Académie apporte aux membres de la commission paritaire les précisions sur le dispositif stage de remise à niveau. Il s'agit de prendre en charge les élèves les plus en difficulté lors de stages

qui se dérouleront durant les congés scolaires :

- une semaine durant les congés de printemps ;
- la première semaine des congés d'été ;
- la dernière semaine des congés d'été.

Les heures de soutien seront réparties sur 3 heures pendant 5 jours (15 heures) et assurées par des enseignants volontaires. Ceux-ci seront payés en heures supplémentaires défiscalisées, bonifiées de 25%. Cette procédure doit recueillir l'adhésion des parents d'élèves et le volontariat des enseignants.

L'objectif est de réduire les 15% d'élèves les plus en difficulté. D'un autre côté, L'Inspecteur d'Académie se félicite d'offrir une concurrence aux cours privés qui se développent.

Les organisations syndicales s'interrogent sur la faisabilité sur une période aussi courte et sur le déploiement de cette procédure sur le territoire.

## ✦ Stages des néo-titulaires

Les néo-titulaires (T1) sont actuellement en stage de formation continue. Certains d'entre eux sont affectés en observation dans des classes types ou des CLIS. Le SE-UNSA demande d'une part que les collègues soient consultés sur cette procédure afin qu'ils puissent donner leur accord, d'autre part que les écoles soient averties de cette procédure.

## ✦ Mouvement

L'Inspecteur d'Académie a confirmé que les personnels affectés sur des postes fractionnés seront indemnisés de leur ISSR en janvier.

Les élus en CAPUD

## MOUVEMENT 1ère PHASE : Calendrier

- Ouverture du serveur : du 20 au 31 MARS 2008,
- Circulaire du mouvement : mise en ligne sur le site de l'Inspection Académique le 19 ou le 20 mars,
- Envoi des accusés de réception : dès le 1er avril,
- Date limite de retour des accusés : 8 avril,
- Entretien pour postes à profil : du 2 au 4 avril,
- Pré-commission du mouvement : 24 avril.

**CAPD 1er mouvement : 20 mai**



## Comité technique Paritaire Départemental

> VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS la déclaration de l'UNSA-ÉDUCATION au CTPD du 5 février 2008.

Le 24 janvier de nombreux enseignants se sont mobilisés afin d'exprimer leur mécontentement vis à vis de leur salaire, leurs statuts et surtout de leurs conditions de travail.

En effet avec le renfort important des médias, le gouvernement aidé par le Président de la République n'ont cessé depuis 6 mois leurs attaques contre le service public d'éducation, dévalorisant, humiliant le monde enseignant et le réduisant bien souvent à de grands fainéants ne pensant uniquement qu'à leurs prochaines vacances et ne travaillant que 18 heures par semaine.

Il fallait un bouc-émissaire au gouvernement pour faire avaler à l'opinion publique sa politique d'austérité.

Combien de temps encore le gouvernement va-t-il pouvoir poursuivre cette politique de sabotage de l'éducation nationale.

La dernière attaque en date fût la mise en place à la va-vite d'un service minimum. Heureusement, les médias les plus à la botte de notre gouvernement ont dû admettre, à demi-mot bien sûr que ce fut un échec. L'UNSA-ÉDUCATION demande au gouvernement de devenir responsable et de respecter un minimum les organisations syndicales.

Concernant la préparation de la rentrée scolaire 2008 dans les collèges, les propos tenus précédemment en sont l'illustration parfaite.

En effet, si dans un premier temps, notre département semble épargné par rapport à l'académie, l'UNSA-ÉDUCATION est forcée de constater que malgré une augmentation prévisionnelle significative des effectifs, le département de la SOMME va perdre 18 ETP à la rentrée 2008. Ceci est d'autant plus inadmissible que 14 ETP seront transformés en 252 HSA.

Cette volonté de multiplier les HSA aura pour conséquence d'alourdir la charge de travail des enseignants, remettant en cause un suivi des élèves de qualité, le travail en équipe permettant, par exemple, la mise en place rapide du socle commun des connaissances et des compétences.

Mais il est vrai que pour le gouvernement HSA et ETP n'ont pas le même coût de cotisations patronales. Une fois de plus la logique comptable l'emporte sur un service public d'éducation de qualité. « Travailler plus pour gagner plus » du Président de la République devient le travailler moins bien pour peut-être gagner plus voire pour certains, mais aussi ne pas travailler du tout pour d'autres.

Les élèves les plus en difficulté de notre département paieront encore un lourd tribut à la rentrée 2008 en raison de cette politique mercantile. En effet, la baisse continue depuis trois ans des effectifs de nos élèves de SEGPA ne tient pas du miracle mais uniquement d'une volonté orchestrée, permettant cette année encore la suppression de deux divisions de SEGPA dans notre département.

L'UNSA-ÉDUCATION dénonce la politique gouvernementale et revendique un service public d'éducation de qualité avec des enseignants titulaires, bien formés, bien rémunérés avec des perspectives de carrière valorisantes.

Enfin, l'UNSA-ÉDUCATION réaffirme à nouveau sa demande d'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 sur le financement de l'école privée et dénonce fermement les propos tenus par le Président de la République sur la Laïcité. L'UNSA-ÉDUCATION s'inquiète du non respect des principes constitutionnels de séparation des Églises et de l'État et de ce reniement des valeurs républicaines, inacceptables de la part de celui qui devrait en être le garant.

Patrick Bermond  
Secrétaire départemental



## Rentrée 2008 : carte scolaire 1er degré

L'inspecteur d'académie, respectant les consignes ministérielles va prochainement engager la préparation de la rentrée scolaire 2008 en présentant ses propositions d'ouvertures et de fermetures de classes.

Voici le calendrier prévisionnel :

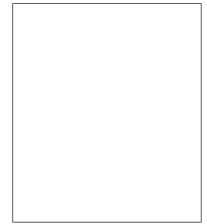
- **VENDREDI 14 MARS** : Remise des documents aux représentants des personnels ;
- **VENDREDI 21 MARS** : Réunion du groupe de travail ;
- **JEUDI 27 MARS** : Réunion du Comité Technique Paritaire Départemental ;
- **VENDREDI 28 MARS** : Réunion du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale.

Comme vous pouvez le constater l'administration veut aller très vite. Moins de 15 jours entre la remise des documents préparatoires et la consultation finale du CDEN, c'est du jamais vu ! Pensez à nous tenir informés de la situation de votre école et à nous transmettre tout document permettant aux représentants du SE-UNSA de défendre les intérêts de votre école pour obtenir une ouverture ou s'opposer à une fermeture.





# Dotation du 2nd degré pour la rentrée 2008 : la casse continue !



> **LES EFFETS DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE se font durement sentir sur les dotations en heures des collèges et des lycées.**

## Dans les collèges de la Somme

Les effectifs évoluent positivement avec 96 élèves de plus. Cette évolution se traduit par l'octroi de 18 heures postes soit 1 poste supplémentaire pour 96 élèves en plus !!!

Mais craignant sans doute d'avoir été trop généreuse, l'administration convertit 252 heures postes en heures supplémentaires, ce qui aboutit à la suppression de 14 postes + pour nous permettre de « *travailler plus pour gagner plus* ».

**Bilan : 96 élèves en plus, 13 postes en moins.**

## Dans les lycées de l'académie,

Pour une baisse d'effectifs annoncée de 1553 élèves, 156 postes sont supprimés (1 pour 10 élèves !). Et là encore, l'équivalent de 36 postes est transformé en HSA.

Les lycées professionnels ont attrapé le pompon : 90 postes supprimés pour 586 élèves en moins, soit 1 poste supprimé pour 6,5 élèves en moins. Une fois de plus, ce sont 25 postes qui sont transformés en HSA.

**Bilan : plus de 300 postes supprimés.**

De nombreux établissements ont réagi quand ils ont découvert ces

DGH lourdes de conséquences sur les conditions de travail l'an prochain, d'autant plus que la vie scolaire et les emplois administratifs ne sont pas épargnés, (20 postes supprimés dans l'académie).

A Abbeville, Ham, Poix de Picardie, et ailleurs, des actions locales ont eu lieu. Des motions ont été adoptées lors des CA.

Le mercredi 5 mars, des rassemblements auront eu lieu devant l'Inspection académique et le Rectorat. Des délégations devraient être reçues ce jour là.

A suivre...

Pierre Poëssevara

## Calendrier prévisionnel (\*) des groupes de travail et CAPA

OBJET	DATES
Postes adaptés 1er degré	14 MARS - 9H30
Postes adaptés 2nd degré	14 MARS - 14H30
Groupe de travail « mesures de carte »	26 MARS - 9H30
Notation Certifiés	21 AVRIL - 15H30
Notation PLP	21 AVRIL - 14 H
Notation PEGC	14 MAI - 14H30
Congés « formation professionnelle »	15 MAI
Hors classe CPE	16 MAI
Notation professeurs EPS	15 MAI - 15H30
Notation CE d'EPS	15 MAI - 14H30
Groupe de travail « contrôle des barèmes »	26 MAI
CAPA intra	18 et 19 JUIN
Groupe de travail « révision d'affectation »	30 JUIN
TZR	3 JUILLET

(\*) Sous réserve de modifications par le Rectorat.

## Mutations intra académiques

**Ouverture du serveur :  
du 28 mars 2008  
au 11 avril 2008 midi**

**Permanence téléphonique**

**03 22 92 91 76  
03 22 92 33 63**

**ou**

**Questions par mail :  
ac-amiens@se-unsa.org**